

Association Nationale



des Assistants de Service Social

15, rue de Bruxelles 75009 Paris

01 45 26 33 79

site Internet : <http://www.anas.fr>

mail : info.anas@yahoo.fr

Communiqué

30 janvier 2012

Les freins et les leviers de l'accueil de stagiaires vus par les professionnels AS

Enquête réalisée par la commission « Formation » de l'ANAS
En Mai et Juin 2011 auprès de 139 professionnels.

Tout au long de l'année 2011, la commission « Formation » de l'ANAS s'est donnée comme axe de travail la question de l'alternance.

Dans une période secouée par un manque de stages révéle, la gratification est venue portée un nouveau coup à cette carence, interrogeant le sens et le contenu de la formation au travail social et l'alternance.

Or, nous savons que la mise en situation réelle de travail est formatrice. L'alternance intégrative permet d'apprendre ce qui ne s'enseigne pas en formation et qui pourtant constitue une partie essentielle de la compétence : l'expérience.

Nous avons voulu solliciter le point de vue des professionnels sur la question précise de l'accueil des stagiaires, pour repérer les freins rencontrés sur le terrain et les leviers à mobiliser pour que cet accueil progresse.

Les professionnels de terrain ont répondu significativement et favorablement à ce questionnaire et nous donnent matière à analyse. Nous constatons que malgré les obstacles évoqués, les professionnels ayant répondu au questionnaire accueillent dans leur grande majorité des stagiaires. Ceci témoigne de l'importance que revêt pour la profession l'apprentissage du métier par l'expérimentation pratique et l'implication des assistants de service social dans la mission de formation de leurs futurs collègues.

1^{er} constat :

La réforme du DEASS de 2004 et la notion de site qualifiant restent encore floues.

1 AS sur 3 n'a pas une bonne connaissance de la réforme du DEASS de 2004.

1 AS sur 3 n'a pas connaissance d'un protocole ou charte formalisée pour l'accueil de stagiaires.

2^{ème} constat :

Les difficultés rencontrées dans l'accueil de stagiaire

Le manque de moyens (surtout les conditions matérielles et le temps).

Le manque de reconnaissance.
Le partenariat professionnels/sites qualifiants/centre de formation.
La gratification des stagiaires.

3^{ème} constat :

Le stage représente ce qui ne peut être transmis autrement que dans la pratique

Le savoir être et le savoir-faire, la relation d'aide, le travail en équipe, en partenariat, en réseau, le sens apporté aux apprentissages théoriques, la prise de conscience des limites de l'intervention de l'AS en fonction de l'institution d'exercice.

4^{ème} constat :

L'accueil de stagiaires est un bénéfice pour le formateur et le site qualifiant

Accueillir un stagiaire, c'est accepter un regard extérieur, un point de vue neuf sur sa pratique.
L'accueil est formateur également pour le professionnel/formateur et le site qualifiant.

5^{ème} constat :

Les AS continuent à accueillir des stagiaires malgré des conditions d'exercice du métier difficiles (charge de travail et responsabilités, manque de reconnaissance, délitement des solidarités professionnelles)

6^{ème} constat :

Ce qui permettrait de donner de l'élan à l'accueil ou de dépasser les obstacles

Diminuer la charge de travail du formateur site qualifiant.
Une formation spécifique pour les formateurs terrain.
Améliorer les conditions matérielles d'accueil.
Gagner en reconnaissance vis-à-vis de l'employeur.
Améliorer les relations centres de formation/formateurs terrain/sites qualifiants.
L'accueil de stagiaire : Un projet d'équipe.
Permettre aux institutions d'assumer la gratification.

Conclusion :

Les assistants de service social considèrent la formation des nouveaux professionnels comme une activité à part entière de l'exercice professionnel. Ceci est d'ailleurs confirmé par la réforme de 2004 du DEASS qui en fait une des fonctions du référentiel. Le taux de réponse à ce questionnaire montre que la profession porte un intérêt tout particulier aux conditions de l'alternance intégrative et que ses revendications légitimes doivent être portées aux devants des pouvoirs publics, des institutions et des centres de formation. Ainsi, l'ANAS est-elle interpellée directement pour jouer le rôle de catalyseur de la parole du terrain sur un enjeu majeur pour la profession en matière de formation des futurs AS.

Les membres de la commission formation :

Gaëlle BOUL
Marie-DARLEY
Patricia KLINKERT
Marcelle ORSONI (Ex-membre de la commission)
Danielle ROUSSERIE

Martine BUENO-CAZEJUST
Joëlle DELACÔTE
Priscillia MAZIERE
Brigitte PORTAL